

Conditions d'utilisation pour les batteries de location de Chimpy

1. Validité

Les présentes conditions d'utilisation servent de contrat de location entre le prestataire de services qui met à disposition la batterie de location, Chimpy AG (ci-après désigné par le terme «Chimpy»), et le client (ci-après désigné par le terme «utilisateur») auquel la batterie de location est remise à des fins d'utilisation. Le contrat est conclu par l'intermédiaire du lieu de retrait et de reprise (ci-après désigné par le terme «point de vente»). Les conditions d'utilisation s'appliquent aussi bien aux utilisateurs enregistrés chez Chimpy qu'aux utilisateurs non enregistrés.

Toutes les obligations vis-à-vis de l'utilisateur qui résultent des présentes conditions d'utilisation sont exclusivement exécutées par Chimpy et non par le point de vente. Le point de vente sert d'intermédiaire fiduciaire pour la prestation de service de Chimpy et agit au nom et pour le compte de Chimpy.

2. Durée & fin du contrat de location

Le contrat de location est réputé conclu par la remise de la batterie de location à l'utilisateur. Le contrat de location a une durée maximum de 90 jours. Si l'utilisateur ne restitue pas la batterie de location dans les 90 jours, le contrat de location prendra automatiquement fin. L'utilisateur devient propriétaire de la batterie de location et le dépôt de garantie complet est retenu par Chimpy. L'utilisateur peut mettre fin au contrat de location en restituant la batterie de location et en payant les éventuelles taxes de retard.

3. Frais de location

Normalement, les frais de location s'élèvent à un montant de CHF 4.- (TVA incluse). Toutefois, ils peuvent être modifiés en raison d'une révision des prix ou d'une promotion. Ce sont les frais de location indiqués au moment de la conclusion du contrat qui font foi. Par le paiement des frais de location, l'utilisateur est autorisé à consommer l'énergie électrique stockée dans la batterie et à utiliser la batterie de location pendant une durée de location maximum de 7 jours (y compris le jour de retrait).

4. Dépôt de garantie

Pendant la période de location, l'utilisateur doit fournir un dépôt de garantie de CHF 15.- pour la batterie de location et le câble. Si l'utilisateur restitue la batterie de location et le câble sans dommages au plus tard à la fin de la période de location de 7 jours, il se verra rembourser le dépôt de garantie dans sa totalité. Le dépôt de garantie s'entend hors TVA.

5. Taxe de retard

Si l'utilisateur ne restitue pas la batterie de location au plus tard à la fin de la période de location de 7 jours, il devra payer une taxe de retard de CHF 2.- (TVA incluse) au titre de chaque semaine supplémentaire qui a déjà commencé. La taxe de retard sera déduite du dépôt de garantie. Aucune taxe de retard supplémentaire ne sera facturée du 43e au 90e jour. Voici un aperçu des taxes de retard:

- CHF 2.- en cas de restitution pendant la période comprise entre le 8e jour et le 14e jour suivant le retrait
- CHF 4.- en cas de restitution pendant la période comprise entre le 15e jour et le 21e jour suivant le retrait
- CHF 6.- en cas de restitution pendant la période comprise entre le 22e jour et le 28e jour suivant le retrait
- CHF 8.- en cas de restitution pendant la période comprise entre le 29e jour et le 35e jour suivant le retrait
- CHF 10.- en cas de restitution pendant la période comprise entre le 36e jour et le 42e jour suivant le retrait
- CHF 12.- en cas de restitution pendant la période comprise entre le 43e jour et le 90e jour suivant le retrait

6. Taxe pour câble manquant

La batterie doit toujours être restituée avec son câble. Si le câble n'est pas restitué, une taxe de CHF 5.- (TVA incluse) sera déduite du dépôt de

garantie. Le montant total de la taxe pour câble manquant et de la taxe de retard ne peut pas être supérieur au dépôt de garantie fourni.

7. Changement de propriétaire au bout de 90 jours

Si l'utilisateur ne restitue pas la batterie de location dans les 90 jours suivant le retrait, il deviendra propriétaire de la batterie. Le dépôt de garantie sera entièrement perçu par Chimpy, en tant que prix de vente. Chimpy versera la TVA applicable au dépôt de garantie retenu. S'il n'y a pas d'endommagements selon le point 10, la batterie de location peut être échangée contre CHF 3.- dans un point de vente jusqu'à un an après la date de prêt.

8. Paiement

Les utilisateurs non enregistrés payeront les frais et taxes directement au point de vente, en utilisant les moyens de paiement mis à disposition par le point de vente. L'utilisateur doit régler les frais de location et le dépôt de garantie lors du retrait. Les éventuelles taxes de retard seront déduites du dépôt de garantie lors de la reprise. Les utilisateurs enregistrés déposent un moyen de paiement valable (carte de crédit, carte de débit, compte de débit) dans leur compte Chimpy. Au moment du retrait, le moyen de paiement déposé par l'utilisateur sera débité des frais de location et du dépôt de garantie. Lors de la restitution de la batterie de location, le dépôt de garantie sera porté au crédit du compte de l'utilisateur enregistré, déduction faite des éventuelles taxes de retard (point 5) ou des taxes pour câble manquant (point 6). L'utilisateur peut voir la conformation de paiement par voie électronique (par ex. moyennant l'application, par e-mail ou sur le site Web).

9. Utilisation

La batterie de location sert uniquement au rechargement des smartphones, téléphones portables et tablettes standards. L'utilisateur doit utiliser la batterie de location avec soin et conformément à sa destination et veiller à ce qu'elle ne soit pas utilisée de façon incorrecte (point 10). Un mode d'emploi est disponible sur le site Web d'assistance technique de Chimpy.

10. Utilisation incorrecte

Les batteries de location ne doivent pas être utilisées de manière incorrecte. Est considéré comme une utilisation incorrecte notamment le fait de se salir ou d'endommager intentionnellement la batterie, le câble ou l'étiquette, une manipulation technique de la batterie de location ou une utilisation inappropriée.

11. Restitution de la batterie de location

La batterie peut être restituée à tous les lieux de restitution officiels de Chimpy. Une liste de tous les lieux de restitution, qui est mise à jour sur une base quotidienne, est disponible sur www.heychimpy.com.

12. Remboursement du dépôt de garantie

Le dépôt de garantie dû au moment de la restitution sera remboursé au lieu de restitution.

Si la force de vente sur le lieu de restitution suppose que la batterie présente une défektivité telle que décrite au point 10 (par ex. un endommagement éventuel de la batterie de location, de l'étiquette, du câble, etc.), le remboursement en espèces du dépôt de garantie sera ajourné jusqu'à ce que la capacité de fonctionnement de la batterie ait été vérifiée par Chimpy.

Dans ce cas, le dépôt de garantie est remis sous la forme d'un ticket d'assistance technique qui autorise l'utilisateur à demander le remboursement du dépôt de garantie dû après la prise de contact avec Chimpy et la vérification par Chimpy.

Le remboursement du dépôt de garantie s'effectue par voie électronique. Le délai maximum pour la vérification de la batterie de location et le remboursement du dépôt de garantie dû est de 60 jours à compter de la restitution de la batterie de location. Pendant ce délai, la batterie de

location sera conservée par le point de vente ou bien par Chimpy.

13. Assistance technique

L'utilisateur peut à tout moment et sans frais avoir recours à l'assistance technique de Chimpy pour résoudre des problèmes liés à l'utilisation de la batterie de location. Une liste de toutes les possibilités de prise de contact avec le service d'assistance technique est disponible sur www.heychimpy.com/support.

14. Modifications

Chimpy se réserve le droit de modifier les conditions d'utilisation si bon lui semble. La version actuelle des conditions d'utilisation est disponible sur www.heychimpy.com/terms.

Les utilisateurs peuvent aussi demander que les modifications leur soient signalées par e-mail. À cette fin, ils ont besoin d'un compte Chimpy gratuit. La modification sera intégrée au contrat si l'utilisateur ne s'y oppose pas dans les 8 semaines suivant la réception de l'avis de modification, en adressant une déclaration écrite à Chimpy.

15. Protection des données

Les données collectées dans le cadre de la prestation de service sont traitées, administrées et utilisées conformément à la Loi fédérale sur la protection des données. Les données de l'utilisateur sont uniquement utilisées par Chimpy et ne sont pas transmises à des tiers. www.heychimpy.com/privacy.

16. Garantie & garantie des vices cachés

Si la batterie de location présente un défaut technique, il sera possible de l'échanger sans frais sur le lieu de retrait dans les 10 minutes suivant le retrait, ou de la restituer contre remboursement des frais de location. Passé ce délai de 10 minutes, l'utilisateur peut uniquement demander le remboursement du dépôt de garantie sur le lieu de retrait, mais non des frais de location. Dans ce cas, l'utilisateur est tenu de s'adresser directement au service d'assistance technique de Chimpy pour demander le remboursement des frais de location. Chimpy recommande à l'utilisateur de tester la capacité de fonctionnement de la batterie de location immédiatement après le retrait. L'utilisateur ne pourra faire valoir aucun autre droit à indemnité ou à garantie résultant d'un vice. L'utilisateur sera déchu de son droit à garantie dans le cas d'une utilisation incorrecte ou de la destruction intentionnelle de la batterie.

17. Responsabilité

L'utilisateur répond de la perte et de l'endommagement de la batterie, mais uniquement à concurrence du dépôt de garantie. Chimpy ne répond pas des dommages que l'utilisateur cause intentionnellement ou par négligence à soi-même, à son smartphone (ou à d'autres appareils) ou à un tiers par une utilisation incorrecte de la batterie de location. Chimpy répond des dommages conformément à la Loi fédérale sur la responsabilité du fait des produits.

18. Droit applicable & for juridique

Tout litige entre l'utilisateur et Chimpy qui résulte du présent contrat est régi par le droit suisse. Le for est Zurich.

19. Clause de divisibilité

Si certaines clauses du présent accord sont nulles ou incomplètes ou que leur exécution n'est pas possible, la validité des autres parties du contrat n'en sera pas affectée. Les clauses nulles seront remplacées par les dispositions légales applicables.

20. Contact

Chimpy AG, Baslerstr. 106, CH-8048 Zürich
support@heychimpy.com | www.heychimpy.com
Version: 2.0 2022